

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **31 août 2009**

Décision n° **B-2009-1036**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Aménagement des voies Péri-Allende - Tranche C - Travaux de voirie réseaux divers - Autorisation de signer le marché

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 24 août 2009

Compte-rendu affiché le : 1er septembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme Besson, MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, David G., Imbert A.

Absents excusés : MM. Reppelin, Buna (pouvoir à M. Bouju), Arrue, Mme David M. (pouvoir à M. David G.), MM. Barge (pouvoir à M. Abadie), Passi (pouvoir à M. Charrier), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), MM. Assi, Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mmes Elmalan, Peytavin, MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 31 août 2009**Décision n° B-2009-1036**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Aménagement des voies Péri-Allende - Tranche C - Travaux de voirie réseaux divers - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 août 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

L'opération d'aménagement des voies Péri-Allende à Vaulx en Velin a pour but d'enlever son caractère autoroutier à l'axe Péri-Allende et à lui donner un caractère plus urbain en le paysageant et en privilégiant les circulations piétonnes et cyclistes.

Le marché concerne la réalisation des terrassements et démolitions, des chaussées et trottoirs, le génie civil des réseaux secs et la signalisation horizontale et verticale.

Par délibération n° 2008-4797 en date du 11 février 2008, le Conseil a voté l'autorisation de programme et a été informé du lancement de procédure, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché de travaux de voirie réseaux divers, concernant l'aménagement des voies Péri-Allende - Tranche C à Vaulx en Velin.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres en séance du 26 juin 2009 a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises Moulin TP/Serpollet pour un montant de 2 612 473,47 € HT.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour l'aménagement des voies Péri-Allende - Tranche C - à Vaulx en Velin - Travaux de voirie réseaux divers, ainsi que tous les actes contractuels y afférents, avec le groupement d'entreprises Moulin TP-Serpollet pour un montant de 2 612 473,47 € HT, soit 3 124 518,27 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée - opération 0734 le 11 février 2008 pour la somme de 6 000 000 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer en 2009 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 231 510 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 septembre 2009.